



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Negociation-avec-CBC-Radio-Canada-Le-SCRC-denonce-la-disparite-salaria-le-avec>

Négociation avec CBC/Radio-Canada - Le SCRC dénonce la disparité salariale avec la Guilde canadienne des médias

Date de mise en ligne : jeudi 12 septembre 2013

- Communiqués -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 12 sept. 2013 - Ce matin, lors d'un point de presse tenu devant la Maison de Radio-Canada à Montréal, Alex Levasseur, président du Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN) a dénoncé la disparité salariale qui existe entre les membres du SCRC, et ceux de la Guilde canadienne des médias.

« Au fil des ans, nous avons constaté qu'une disparité salariale moyenne de 6,85 % s'est creusée au détriment des travailleuses et des travailleurs du Québec et de Moncton, en faveur de ceux qui oeuvrent dans le reste du Canada. Cet écart varie de 1,74 à 10,38 %, selon les monographies d'emploi comparables évaluées. Cette injustice a été mise en évidence par le professeur Stéphane Renaud, spécialiste de la rémunération à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal. À la demande du SCRC, celui-ci a analysé les deux grilles salariales selon un modèle dont la méthodologie est reconnue et enseignée. D'ailleurs, à la table de négociation, l'employeur a reconnu la méthodologie utilisée pour arriver à ces conclusions », de souligner monsieur Levasseur.

Pour consulter le document du professeur Renaud :

http://www.csn.qc.ca/c/document_library/get_file?uuid=8c9de368-2016-4484-b561-682776cd6ffb&groupId=13943

En 2009, le SCRC avait formulé une revendication visant à corriger cette disparité. À cette époque, les deux parties avaient signé une lettre d'entente pour que dès 2011, un comité paritaire soit saisi du dossier.

« Actuellement, l'employeur tente de justifier cette disparité en soutenant que les deux syndicats comparés ont posé des choix de revendications différentes et que, de ce fait, nous sommes responsables de l'existence de celle-ci. Cet argument ne passe pas le test élémentaire de l'équité selon lequel une prestation de travail égale doit être rémunérée par un salaire égal. Les membres du SCRC demeurent tout aussi efficaces et flexibles dans leur travail que tous les autres salarié-es de CBC/Radio-Canada », de poursuivre monsieur Levasseur.

« Cette demande, comme plusieurs autres revendications de la présente négociation, a reçu une fin de non-recevoir de la part de l'employeur. Celui-ci soutient ne pas avoir les moyens financiers pour répondre à notre demande. Nous savons toutefois que CBC/Radio-Canada affichait un surplus de 42 millions de dollars à la fin de son exercice 2012-2013, et ce, même si des primes aux trop nombreux cadres totalisant 10 millions de dollars ont été versées au cours de cette période. La direction de la Société pose de nombreux choix questionnables, dont celui d'avoir dégagé près de un million de dollars pour refaire son image pour ICI. Elle peut donc régler cette injustice si elle le décide », de conclure Alex Levasseur.

Face à l'impasse actuelle, le Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN) a formulé une demande de conciliation lors de la 29e séance de négociation tenue le 9 septembre.

Le Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN) représente 1700 membres au Québec et à Moncton.